

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2452

30 décembre 2006

SOMMAIRE

Agence Maritime Luxembourg, S.à r.l., Godbrange.....	117696	Fininvest Terza, S.à r.l., Luxembourg	117665
Aggreko Luxembourg Management, S.à r.l., Munsbach.....	117689	Fulvinvestment International S.A., Luxembourg	117679
Air Chilling Development S.A., Luxembourg	117684	Futuretech S.A., Luxembourg	117663
Aldea S.A., Luxembourg	117688	Gecalux S.A.....	117687
Amperja S.A., Luxembourg	117691	General Silicone S.A., Luxembourg	117679
Archimédia, S.à r.l., Luxembourg.....	117696	Gibext International S.A., Luxembourg	117689
Artos S.A., Luxembourg	117683	Globfin S.A., Luxembourg	117691
Ateliers Mini-Flat S.A., Luxembourg	117667	Harmony Hall S.A., Luxembourg	117651
Automotive Sealing Systems S.A., Luxembourg	117682	Harmony Hall S.A., Luxembourg	117652
Avicenna International Soparfi, S.à r.l., Luxembourg.....	117685	Helico S.A., Sanem	117655
Avicenna International Soparfi, S.à r.l., Luxembourg.....	117686	IFAS International S.A., Luxembourg.....	117691
Babcock & Brown European Investments 4, S.à r.l., Luxembourg.....	117689	IFAS International S.A., Luxembourg.....	117692
Bi-Lu-Fer S.A., Howald	117656	Immostine S.A., Luxembourg	117665
Brand Marketing Holding, S.à r.l., Luxembourg	117683	Inland Shipping S.A., Luxembourg	117690
Broso S.A., Luxembourg	117691	Insight European Real Estate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	117687
Bureau Van Dijk Computer Services S.A., Luxembourg.....	117663	IPEF III Holdings N° 10 S.A., Luxembourg	117684
Burnside, S.à r.l., Bereldange	117684	IST Lux S.A., Luxembourg.....	117690
Cabimo S.A., Luxembourg	117650	Karis S.A., Luxembourg	117692
Cera Invest, Sicav, Luxembourg.....	117654	KBC Bonds, Sicav, Luxembourg	117652
Coachman, S.à r.l., Eischen.....	117655	Kemaba Finance S.A., Luxembourg	117694
Coachman, S.à r.l., Eischen.....	117673	Klammer Investments S.A., Luxembourg.....	117682
Compagnie de Promotions Immobilières S.A., Luxembourg.....	117667	La Poya S.A., Luxembourg.....	117687
Courtain Holding S.A., Luxembourg	117693	Lance Holding S.A., Luxembourg	117657
Dalupa Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	117664	Lawrence and Granfell S.A., Luxembourg	117694
Damia Holding S.A., Luxembourg	117692	LNR Euro CMBS, S.à r.l., Luxembourg.....	117650
Data Graphic S.A., Luxembourg	117686	Luxlocation, S.à r.l., Weiswampach.....	117651
Dotto Holding S.A., Luxembourg	117693	Manosque S.A., Luxembourg	117684
Etplus Lux S.A., Luxembourg	117686	Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	117686
European Dredging Company S.A., Luxembourg.....	117683	Medentic S.A., Wasserbillig	117665
Finance Solutions, S.à r.l., Luxembourg	117651	Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	117692
Financière Forêt, S.à r.l., Luxembourg	117688	Movi Finance S.A., Luxembourg	117683
Fininvest Prima, S.à r.l., Luxembourg	117657	Naeva S.A., Luxembourg	117654
Fininvest Quarta, S.à r.l., Luxembourg.....	117663	Naeva S.A., Luxembourg	117654
		Neckar Manager, S.à r.l., Luxembourg	117658
		Pamela Shipping S.A., Luxembourg	117690
		Premolo, S.à r.l., Luxembourg.....	117684
		Pro Wert Holding S.A., Luxembourg	117683
		Red Sea Holding S.A., Luxembourg	117694

Redov S.A., Luxembourg	117695	Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg	117682
Resolve Lux S.A., Tétange	117664	SOVAPRIM, Société de Valorisation et de Promo-	
Riosal Investment S.A., Luxembourg	117689	tion Immobilière S.A., Luxembourg	117657
Rister S.A., Luxembourg	117680	Sofidra S.A., Luxembourg	117656
Rium Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	117693	Soft Investment S.A., Luxembourg	117650
Rutley European Property Holdings, S.à r.l., Lu-		Sogerom S.A., Luxembourg	117679
xembourg	117692	Sojepar S.A., Luxembourg	117653
Samot S.A., Luxembourg	117691	Sourire S.A., Luxembourg	117693
Santemedia Management S.C.A., Munsbach	117695	Steel Finance S.A., Luxembourg	117680
Santemedia Management S.C.A., Munsbach	117695	Taurus Euro Retail II Feeder, S.à r.l., Luxem-	
Santemedia Management S.C.A., Munsbach	117696	bourg	117668
Santemedia Management S.C.A., Munsbach	117696	Taurus Euro Retail II Investment, S.à r.l., Luxem-	
Saval Airchilling and Freezing Systems S.A., Lu-		bourg	117674
xembourg	117684	Triparion S.A., Luxembourg	117690
Schafsberg S.A., Junglinster	117694	Video Holdings S.A., Luxembourg	117667
Seven Seas S.A., Luxembourg	117682	Werfe S.A., Luxembourg	117689
Sinergy Holding S.A., Luxembourg	117693	Westinpart S.A., Luxembourg	117657
Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg	117680	Xenophon, S.à r.l., Luxembourg	117695

SOFT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 93.204.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(129241.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LNR EURO CMBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 89.169.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

M. van Krimpen.

(129242.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

CABIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 64.947.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2006 que:

Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, demeurant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé Commissaire, en remplacement de Monsieur Olivier Dorier démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129666.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117651

LUXLOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.

R. C. Luxembourg B 106.743.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2006, réf. DSO-BW00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(120334.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2006.

FINANCE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 101.199.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de la Société le 22 novembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130047.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

HARMONY HALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.696.

L'an deux mille six, le trente-et-un octobre

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONY HALL S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 68 696, constituée sous la dénomination sociale HARMONY HALL S.A. suivant acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 1999, numéro 362.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 12 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 2003, numéro 604.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 18 des statuts;
2. Modification de la date de l'assemblée et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et si nécessaire de ratifier le changement de l'exercice social de la Société. L'année sociale n'est plus définie du 1^{er} janvier au 31 décembre mais du 1^{er} décembre au 30 novembre, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006 et que les exercices suivants iront chaque fois du 1^{er} décembre au 30 novembre

Il s'en suit que l'article 18 des statuts est modifié comme suit:

«L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts est modifié comme suit:

«L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de mai à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(130268.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

HARMONY HALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.696.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1530 du 31 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(120928.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

KBC BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 19 septembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec date d'effet au 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129398.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SOJEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.414.

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64414, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 555 du 30 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 30 du 12 janvier 2005 et en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C numéro 12 du 3 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ivan Martel, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabrina Di Fabio, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titre et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet le conseil économique.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.»

2.- Transfert du siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titre et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet le conseil économique.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivan Martel, conseil économique, né à Lons-le-Saunier (France), le 3 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, en qualité de directeur technique de la société avec l'attribution d'un droit de co- signature obligatoire pour engager la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Martel, S. Di Fabio, J. Guez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 septembre 2006, vol. 537, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2006.

J. Seckler.

(130152.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

NAEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour l'agent domiciliataire

DELOITTE S.A.

Signature

(129107.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

NAEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour l'agent domiciliataire

DELOITTE S.A.

Signature

(129110.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

CERA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.723.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 19 septembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec date d'effet au 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour CERA INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129401.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117655

HELICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sanem, 4, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 65.553.

Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2003

Présents:	M. Daniel Hamer	Président du Conseil d'Administration
	RONETTE TRADING LIMITED	Administrateur
	Mme Carole Muller	Administrateur
	M. Pierre Hamer	
	M. François Muller	Commissaire aux comptes

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de la société de droit irlandais RONETTE TRADING LIMITED, prédite, de sa fonction d'administrateur est acceptée avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

A l'unanimité des voix, le mandat de Madame Carole Muller de sa fonction d'administrateur est renouvelé pour une période déterminée de 5 années, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008.

Troisième résolution

A l'unanimité des voix, le mandat de Monsieur Daniel Hamer de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué est renouvelé pour une période déterminée de 5 années, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008.

Quatrième résolution

Est nommé administrateur de la société HELICO S.A. en remplacement de la société de droit irlandais RONETTE TRADING LIMITED, prédite, Monsieur Pierre Hamer, retraité, né le 19 juin 1936 à Pétange, demeurant au 23, rue de l'Hôtel de Ville, L-4782 Pétange, avec effet à ce jour et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2008.

Cinquième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Francis Muller, employé privé en retraite, demeurant à L-4644 Nierdercorn, 131, rue Dr. Emile Pauly est reconduit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Sanem, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

D. Hamer / C. Muller / P. Hamer / RONETTE TRADING LIMITED

- / - / - / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129584.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

COACHMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8471 Eischen, 14, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.325.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à L-Junglinster en date du 12 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 422 du 17 avril 2003 pages 20238-20240.

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé le 26 septembre 2006, que les propriétaires du capital de la société seront comme suite:

COACH-WORLD LIMITED «/» OMC CHAMBERS ROAD TOWN 3152 TORTOLA BRITISH VIRGIN ISLANDS.....	80 parts
Monsieur Tom Ritz , 14, rue de la Gare, L-8471 Eischen.....	20 parts
Total.....	100 parts

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour COACHMAN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129213.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117656

SOFIDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.723.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée tenue en date du 30 octobre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007:

- Monsieur Gérard Becquer, administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Dirk De Nul, administrateur de type A, résidant au 1, Blakmeers, B-1790 Affligen;

- Monsieur Jan Pieter de Nul, administrateur de type A, résidant au 63, Huizekensstraat, B-9310 Meldert.

Renouvellement du mandat du commissaire LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Bart Ceenaeme, avec adresse au 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, de son mandat d'administrateur de type B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Dave Vander Heyde, avec adresse au 9, Bogaert, B-9260 Wichelen, Belgique, en tant qu'administrateur de type B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129448.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BI-LU-FER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 76.291.

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2006 tenue au siège de la société

L'an deux mille six, le 17 mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BI-LU-FER S.A., ayant son siège social à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.291, ci-après «la Société».

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Rolf Lano, commerçant, demeurant à Kyllburg, qui désigne comme secrétaire Madame Heike Luerkens, juriste, demeurant à L-3390 Peppange et comme scrutateur Monsieur Robert Valentiny, employé privé demeurant à L-3371 Leudelage.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée générale resteront aussi annexées au présent procès-verbal après avoir été signées ne varietur par toutes les parties.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée prend acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Abstraction des convocations d'usage
2. Démission de Mademoiselle Michèle Sol de son poste d'administrateur
3. Nomination d'un nouvel administrateur
4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a pris (à l'unanimité des voix) les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mademoiselle Michèle Sol de son poste d'administrateur de la Société présentée oralement le 28 octobre 2005 et, à titre superfétatoire, l'assemblée décide de révoquer Mademoiselle Michèle Sol de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat:

- Madame Heike Luerkens, juriste, demeurant à L-3390 Peppange 10, rue an der Griecht, née le 16 mars 1959 à Würselen (Allemagne).

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14:30 heures.
Ce procès-verbal a été lu à l'assemblée générale, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal, aucun actionnaire ni mandataire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Fait à Howald, le 17 mai 2006

Le Conseil d'Administration

R. Lano / H. Luerkens / R. Walentiny

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02579. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129591.3//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

WESTINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.014.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(129112.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.731.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(129115.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**SOVAPRIM, SOCIETE DE VALORISATION ET DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.922.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(129116.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

FINIMVEST PRIMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.538.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(129118.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

NECKAR MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 121.721.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NECKAR, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 111.900,

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 6 November 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give securities for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of NECKAR MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by NECKAR, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 96.323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

NECKAR, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 111.900,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 6. November 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und insbesondere an deutschen Kommanditgesellschaften als Komplementär und Investitionen jeder Art, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Aktien, Obligationen, Schuldscheinen und anderen Wertpapieren jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Kreditaufnahme jeglicher Art und die Gewährung von Sicherheiten für jegliche Kreditaufnahme.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den für die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung notwendigen Dienstleistungen versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NECKAR MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, verwaltet, dessen Mitglieder keine Gesellschafter sein müssen. In diesem Falle wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 13. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die durch einen vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates

vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Gesellschaft darf nie mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können nicht Gesellschafter der Gesellschaft werden.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert (500) Anteile wurden von NECKAR, S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

117663

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendneuhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96.323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2006, vol. 438, fol. 82, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. November 2006.

H. Hellinckx.

(129278.3/242/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

FINIMVEST QUARTA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(129119.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BUREAU VAN DIJK COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06717, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(129120.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

FUTURETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 74.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(129121.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117664

RESOLVE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 89.558.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège sociale de la société le 31 octobre 2006

Sont présents:

1. Monsieur Hervé Cahu, informaticien, né à Rueil-Malmaison (France), le 29 avril 1966, demeurant 32, rue du Colombier à F-57300 Tremery (France),
2. Monsieur Martial Piazza, directeur de sociétés, né à Algrange (France), le 15 septembre 1966, demeurant 30, rue Gargan à F-57245 Peltre,
3. Monsieur Jean-Louis Gaudin, ingénieur, né à Laxou (France), le 13 février 1971, demeurant 21, rue André Theuriet à F-5700 Metz.

Le Conseil d'Administration est régulièrement constitué.

Ordre du jour:

Délégation de la gestion journalière de la société RESOLVE LUX S.A. à Monsieur Hervé Cahu, préqualifié, lequel portera le titre d'administrateur-délégué.

A l'unanimité le Conseil décide:

de déléguer la gestion journalière de la société RESOLVE LUX S.A. à Monsieur Hervé Cahu, préqualifié, lequel portera le titre d'administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué pourra engager la société en toutes circonstances sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

H. Cahu / M. Piazza / J.-L. Gaudin.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07126. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129298.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

DALUPA HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 107.753.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 22 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Gaeta, avocat, demeurant Via Monte di Dio, 74, I-80132 Naples, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un an), la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / J.-Ph. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129338.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117665

FINIMVEST TERZA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.540.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(129122.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IMMOSTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(129123.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MEDENTIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-Rue.
H. R. Luxemburg B 121.732.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Fritz Schmitt, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

Der Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung MEDENTIC S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen. Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz und intellektuelle Eigentumsrechte jeder Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausföhrung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital betrögt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, welche einen Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Die Amtszeit der Mitglieder darf 6 Jahre nicht überschreiten. Sie bleiben im Amt bis ihre Nachfolger bestimmt sind und sind wiederwählbar.

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, deren Entlohnung und Dauer der Mandate werden von der Aktionärsversammlung festgelegt.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt den dritten Mittwoch im Juni um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienene sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendneuhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Der Erschienene welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wurde ernannt:

Herr Fritz Schmitt, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Maximilian Baque, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54292 Trier, Benediktinerstraße 41.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 27, Grand-rue in L-6630 Wasserbillig.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: F. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 24, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. November 2006.

H. Hellinckx.

(129325.3/242/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ATELIERS MINI-FLAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.

R. C. Luxembourg B 58.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(129124.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

VIDEO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.391.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(129125.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

COMPAGNIE DE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 82.948.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 novembre 2006 au siège social de la société que:

La démission de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a été accepter avec effet immédiat et la société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS établie au 11, blv. Royal, L-2449 Luxembourg est nommée avec effet immédiat Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129477.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

TAURUS EURO RETAIL II FEEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 121.726.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TAURUS EURO RETAIL II LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, U.S.A., and which registration number is 4244519,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for a period ending on November 6, 2014, except if the partners of the Company decide to extend its term by one (1) further year in accordance with the majority requirements set out in article 19 hereinafter. Such extension may not be realized more than twice.

Art. 4. The Company will assume the name of TAURUS EURO RETAIL II FEEDER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by TAURUS EURO RETAIL II LP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company, for an indefinite period:
 - Mr Scott Tully, born on March 20, 1965 in Boston, Massachusetts, U.S.A., residing professionally at 118, Milk Street, MA 02109 Boston, United States of America,
 - Mrs Tinchuck Agnès Ng, born on August 4, 1974 in Hong Kong, China, residing at 118, Milk Street, MA 02109 Boston, United States of America, and
 - Mrs Linda Kassof, born on December 1, 1951 in Philadelphia, Pennsylvania, U.S.A., residing professionally at 1350 East Newport Center Drive, Suite 206, Deerfield Beach FL 3342-4219, Florida, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAURUS EURO RETAIL II L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Ville de Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19801, USA, et dont le numéro d'immatriculation est le 4244519,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une période se terminant le 6 novembre 2014, sauf si les associés décident d'étendre cette période d'une (1) année supplémentaire, en se conformant aux règles de majorité fixées à l'article 19 des présents Statuts. Cette prolongation ne peut pas être réalisée plus de deux fois.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TAURUS EURO RETAIL II FEEDER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président, il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateurs) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

TAURUS EURO RETAIL II LP, susmentionnée, a souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Scott Tully, né le 20 mars 1965 à Boston, Massachusetts, U.S.A., demeurant professionnellement 118, Milk Street, MA 02109 Boston, U.S.A.,

- Mme Tinchuck Agnès Ng, née le 4 août 1974 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement 118, Milk Street, MA 02109 Boston, U.S.A.,

- Mme Linda Kassof, née le 1^{er} décembre 1951 à Philadelphie, Pennsylvanie, U.S.A., demeurant professionnellement 1350 East Newport Center Drive, Suite 206, Deerfield Beach FL 3342-4219, Floride, U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2006, vol. 438, fol. 71, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129316.3/242/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

COACHMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8471 Eischen, 14, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.325.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à L-Junglinster en date du 12 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 422 du 17 avril 2003 pages 20238-20240.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 1^{er} octobre 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'Assemblée accepte la démission avec effet au 2 octobre 2006 de Madame Elisabeth Ritz, demeurant 14, rue de la Gare à L-8471 Eischen, de son poste de Gérant technique de la société.

2) L'Assemblée nomme comme nouveau Gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Tom Ritz, demeurant 14, rue de la Gare à L-8471 Eischen.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour COACHMAN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129213.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

TAURUS EURO RETAIL II INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 121.734.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of the undersigned notary of this day and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day and which registration with the Trade and Companies Register and publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending,

here represented by Mrs Linda Kassof, manager, residing in Deerfield Beach, U.S.A.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for a period ending on November 6, 2014, except if the partners of the Company decide to extend its term by one (1) further year in accordance with the majority requirements set out in article 19 hereinafter. Such extension may not be realized more than twice.

Art. 4. The Company will assume the name of TAURUS EURO RETAIL II INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) represented by three thousand (3,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The three thousand (3,000) shares have been entirely subscribed by TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., prenamed, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, et dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sont en cours, ici représentée par Madame Linda Kassof, Gérante, demeurant à Deerfield Beach, U.S.A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une période se terminant le 6 novembre 2014, sauf si les associés décident d'étendre cette période d'une (1) année supplémentaire, en se conformant aux règles de majorité fixées à l'article 19 des présents Statuts. Cette prolongation ne peut pas être réalisée plus de deux fois.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TAURUS EURO RETAIL II INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., susmentionnée, a souscrit l'intégralité des trois mille (3.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. TAURUS EURO RETAIL II HOLDING, S.à r.l., susmentionnée, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kassof, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2006, vol. 438, fol. 71, case 11. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129331.3/242/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

FULVINVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 116.456.

Le bilan au 30 juin 2006 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FULVINVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signature

(129126.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GENERAL SILICONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GENERAL SILICONE S.A.

Signature

(129127.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SOGEROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 54.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129136.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117680

RISTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.249.

Le bilan au 30 avril 2006 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RISTER S.A.

Signature

(129128.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

STEEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.775.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STEEL FINANCE S.A.

Signature

(129129.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 89.049.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, a private company limited by shares and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Adam Street, London WC2N 6LA, United Kingdom (SNO), here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 17, 2004, attached hereto.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer in Luxembourg, as secretary of the deed.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 89.049), incorporated pursuant to a notarial deed on September 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 31, 2002, under number 1567 (hereinafter the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on December 11, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 13, 2003, under number 272.

The appearing party, acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of two hundred four million three hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 204,362,500) up to two billion fifteen million seven hundred thirty thousand Euro (EUR 2,015,730,000) by capitalising issuance premium amounting to one billion eight hundred eleven million three hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,811,367,500) and issuing in exchange seventy-two million four hundred fifty-four thousand seven hundred (72,454,700) new shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Subscription

All of the seventy-two million four hundred fifty-four thousand seven hundred (72,454,700) new shares have been allocated to SNO, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 December 2004 attached hereto.

A balance sheet dated 17 December 2004 and signed by two managers of the Company, evidences that the issuance premium account of the Company amounts to at least one billion eight hundred eleven million three hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,811,367,500) at the date of the present increase of capital.

The said balance sheet will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two billion fifteen million seven hundred thirty thousand Euro (EUR 2,015,730,000), divided into eighty million six hundred twenty-nine thousand two hundred (80,629,200) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully paid-in and subscribed.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever, which shall be borne as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé au 15, Adam Street, London WC2N 6LA, Royaume-Uni (SNO),
ici représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 17 décembre 2004 ci-après annexée.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

La comparante agit en tant qu'associée unique de SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 89.049), constituée par acte notarié en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, du 31 octobre 2002, sous le numéro 1567 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, du 13 mars 2003, sous le numéro 272.

La comparante, agissant en sa qualité prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de sa valeur actuelle de deux cent quatre millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 204.362.500) jusqu'à deux milliards quinze millions sept cent trente mille euros (EUR 2.015.730.000) par capitalisation de prime d'émission d'un montant d'un milliard huit cent onze millions trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 1.811.367.500) et émission de soixante-douze millions quatre cent cinquante-quatre mille sept cents (72.454.700) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription

L'entière part des soixante-douze millions quatre cent cinquante-quatre mille sept cents (72.454.700) parts sociales nouvelles a été attribuée à SNO, représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 17 décembre 2004, ci-après annexée.

Un bilan daté du 17 décembre 2004 et signé par deux gérants de la Société établit que le solde du poste de prime d'émission de la Société s'élève au moins à un milliard huit cent onze millions trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 1.811.367.500) au jour de la présente augmentation de capital.

Ledit certificat restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution que précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux milliards quinze millions sept cent trente mille euros (EUR 2.015.730.000), divisé en quatre-vingt millions six cent vingt-neuf mille deux cents (80.629.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, intégralement libérées et souscrites.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge à raison du présent acte, à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J. Elvinger.

(129428.2/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.049.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 36213 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(129429.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SEVEN SEAS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 72.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signatures.

(129130.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

KLAMMER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.319.

Le bilan au 30 juin 2006 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KLAMMER INVESTMENTS S.A.

Signature

(129131.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.244.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 16 octobre 2006 que la décision suivante a été prise:

- d'accepter la démission de Alan Bowkett de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129486.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PRO WERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 79.409.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129138.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ARTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.799.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARTOS S.A.

Signature

(129132.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.365.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

(129134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BRAND MARKETING HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 111.651.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.390.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2001,
publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(129178.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PREMOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 42, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 103.042.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129141.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

AIR CHILLING DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 50.947.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129142.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SAVAL AIRCHILLING AND FREEZING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129144.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MANOSQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 76.791.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129146.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BURNSIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.

R. C. Luxembourg B 69.347.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(129148.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.663.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06049, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HARLESDEN EUROPE, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 116.494.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 3483, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on Luxembourg, on October 24, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- QUEBEC NOMINEES LIMITED, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name HARLESDEN EUROPE, S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1427 of July 25, 2006.

II.- The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III.- The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the corporation from HARLESDEN EUROPE, S.à r.l. to AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article four of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, B.P. Box 3483, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- QUEBEC NOMINEES LIMITED est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HARLESDEN EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1427 du 25 juillet 2006.

II.- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III.- L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de HARLESDEN EUROPE, S.à r.l. en AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination: AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

117686

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2006, vol. 438, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129435.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. HARLESDEN EUROPE, S.à r.l.)

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 116.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129436.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.166.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(129163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(129165.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ETPLUS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129166.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117687

LA POYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.783.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 28 septembre 2006 de la société LA POYA S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire:

- EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

2. Démission des Administrateurs suivants à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire:

- R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- R.C.S. SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Démission du Commissaire aux Comptes suivant:

- CERTIFICA (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

3. Le siège de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 46A, avenue J.-F. Kennedy à partir du 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA POYA S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06945. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129660.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GECALUX, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 22.094.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GECALUX, Société Anonyme
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. / FOYER S.A.
J.-F. Caeymaex / F. Tesch
Administrateur / Président

(129167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.463.

Extrait des résolutions des associés du 22 novembre 2006

Il s'en suit d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, que les décisions suivantes ont été prises en date du 22 novembre 2006:

1. Démission de ses fonctions de gérant de la Société de Monsieur Derek McDonald, et ce avec effet immédiat;
2. Nomination de Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 'S-Gravenhage (Pays-Bas) ayant sa résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour extrait analytique conforme
R. Kimmels
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129543.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117688

FINANCIERE FORET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.888.

En date du 20 juin 2006.

PAI EUROPE IV A FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 115 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV B FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 407 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV B5 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 8 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV B6 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 202 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV B7 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 8 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV C FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 149 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV C2 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 77 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV D FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 46 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

PAI EUROPE IV D2 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, a cédé 15 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A. à la société PERSTOP CO-INVEST FCPR, représentée par PAI PARTNERS SAS, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

en conséquence, l'actionnariat de la société Nom de la société se compose ainsi:

PAI EUROPE IV A FCPR détient 2.709 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV B FCPR détient 9.612 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV B5 FCPR détient 181 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV B6 FCPR détient 4.777 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV B7 FCPR détient 181 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV C FCPR détient 3.503 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV C2 FCPR détient 1.811 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV D FCPR détient 1.097 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PAI EUROPE IV D2 FCPR détient 362 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.,

PERSTOP CO-INVEST FCPR, représenté par PAI PARTNERS SAS, détient 1.027 parts sociales dans la société FINANCIERE FORET S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04172. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(129697.3//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ALDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 71.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALDEA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(129173.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117689

WERFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129168.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GIBEXT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129169.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RIOSAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129171.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

AGGREKO LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 103.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 novembre 2006.

Signatures.

(129172.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 118.399.

EXTRAIT

Conformément à l'apport, en date du 25 août 2006, de toutes les parts sociales détenues par BABCOCK & BROWN INVESTMENT HOLDINGS PTY LTD dans la SOCIÉTÉ À BABCOCK & BROWN GPT EUROPEAN RETAIL FUND LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur à Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, immatriculée auprès registre des sociétés (Register of Companies) de Guernsey sous le numéro 45389, la Société prend acte par la présente et accepte BABCOCK & BROWN GPT EUROPEAN RETAIL FUND LIMITED, en tant qu'associé unique de la Société à compter du 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS 4, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129535.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117690

TRIPARION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 101.110.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour TRIPARION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(129174.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PAMELA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 83.393.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAMELA SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(129175.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 69.498.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INLAND SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(129176.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.845.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 24 novembre 2006 que:

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Ronny Spieckermann, demeurant à B-1357 Hélécine, 7, rue Hubert Vollon;

- Madame Myriam Goemans, demeurant à B-1357 Hélécine, 7, rue Hubert Vollon;

- La société LACES INTERNATIONAL INC., avec siège social à DE 19901 Dover, 30, Old Rudnick Lane, sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Raphaël Forler, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129292.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117691

AMPERJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.270.

—
Le bilan de la société au 20 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(129177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BROSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.225.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(129179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SAMOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.602.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(129180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GLOBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.448.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(129181.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(129183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117692

KARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.196.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARIS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(129182.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.061.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129184.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

DAMIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 95.476.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 113.738.

Il résulte de la décision de l'Associé unique en date du 16 novembre 2006 de la société RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l. que l'Associé a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée, la nomination prenant effet au 14 août 2006:

Nicholas David Moss, ayant son adresse au Les Echelons, St Peter Port, P.O. Box 364, Guernsey, GY1 3DR, Iles Anglo-Normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129658.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117693

COURTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

DOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.743.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

DOTTO HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(129197.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SOURIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.983.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SOURIRE S.A.

V. Arno' / M.-F. Bonani

Administrateur / Administrateur

(129202.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SINERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.075.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SINERGY HOLDING S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(129205.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RIUM CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 99.861.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

(129235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117694

KEMABA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 111.418.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

KEMABA FINANCE S.A.

V. Arno' / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(129208.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LAWRENCE AND GRANFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.680.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LAWRENCE AND GRANFELL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(129212.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RED SEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

RED SEA HOLDING S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(129214.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SCHAFFSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.585.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de Schaffsberg s.a. réunie au siège de la société en date du 13 novembre 2006, décide:

Sont reconduits dans leur fonction d'Administrateurs pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011, Messieurs:

- Norbert Friob, industriel, demeurant à L-6131 Junglinster, rue Hiehl, 24,
- Nilles Arthur, industriel, demeurant à L-6113 Junglinster, Cité Krémerich, 19,
- Lecoq Pascal, ingénieur, demeurant à L-6133 Junglinster, Cité Krémerich, 18.

Pour PREFALUX S.A. / GROUPE FNP INVEST S.A.

Actionnaires

A. Nilles / P. Lecoq / N. Friob

Administrateurs délégués

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129286.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117695

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.083.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1333 du 13 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A.

Signature

(129218.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

REDOV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.239.

La société a été constituée par scission le 16 novembre 1994 suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vol. 372 du 1^{er} octobre 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDOV S.A.

Signature

(129221.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.083.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1333 du 13 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A.

Signature

(129223.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

XENOPHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.948.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 novembre 2006

1) Les personnes suivantes ont été révoquées de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat:

- M. Georges Champion, juriste, né le 23 mars 1955 à Cusset (France), demeurant à F-94140 Alfortville, 18, rue Marcel Boudarias;

- M. Bruno Bagnouls, employé, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch;

- Mme Babette Chambre, employée, née le 1^{er} août 1968 à Magdeburg (Allemagne), demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

2) La société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.559, a été nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129301.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.083.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1333 du 13 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A.

Signature

(129227.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.083.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1333 du 13 septembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A.

Signature

(129231.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, An Hesselter.
R. C. Luxembourg B 47.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(129236.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ARCHIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 25.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(129238.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.
